

Le terme «piratage», quand il s'agit de connaissances nouvelles, s'applique à leur diffusion par des imitateurs qui, ayant réussi à en tirer des produits différents, offrent ceux-ci à un prix inférieur à celui qu'exige le titulaire du brevet. Si une telle concurrence apparaît trop tôt, par plagiat ou du fait que le brevet offre une trop brève protection, l'innovateur risque de ne pas accumuler suffisamment de bénéfices pour contrebalancer ses frais. La contrefaçon décourage l'investissement dans la production de connaissances. Pour la société, la diffusion des techniques et connaissances nouvelles est bien entendu avantageuse. Toutefois, si cette propagation de connaissances brevetées se révèle dissuasive pour les innovateurs, la société devra composer avec moins de créativité qu'il ne lui en faudrait. C'est pourquoi un brevet doit durer assez longtemps pour que les investisseurs retirent un bénéfice de leurs innovations, ce qui stimulera encore la créativité des acteurs économiques et entraînera une répartition efficiente des ressources.

Le régime actuel de brevets est fondé sur une hypothèse, à savoir que les marchés parfaitement concurrentiels ne récompensent pas suffisamment les inventeurs et qu'en l'absence d'un tel régime la société ne bénéficie pas du niveau voulu d'activités de R-D. On peut rehausser celui-ci en garantissant des superbénéfices aux intervenants qui investissent dans les industries génératrices de connaissances nouvelles, le temps qu'il faudra pour qu'ils récupèrent leur mise de fonds. Pour que le marché atteigne une telle rentabilité, le prix demandé doit être supérieur au coût marginal du produit. Dans les secteurs où les mécanismes du marché privé n'engendrent pas des bénéfices susceptibles de compenser un investissement dans l'innovation, les brevets sont donc indispensables. En effet, si les innovations sont rares, bien peu de nouvelles connaissances seront mises à la disposition des autres secteurs et les consommateurs ne pourront tirer avantage ni des nouveautés, ni des baisses de prix qu'elles engendrent avec le temps. Il est également évident qu'un régime efficace ne doit pas laisser les brevets durer trop longtemps, car cela empêcherait les rivaux de leur titulaire et les consommateurs de tirer plein avantage des techniques et produits innovateurs. Il faut donc, dans l'établissement de la durée optimale des brevets, en arriver à un juste équilibre entre deux objectifs : stimuler l'investissement dans l'innovation et diffuser les connaissances. Voici un simple exemple numérique, qui illustrera bien la nature de ce compromis.

● **Durée optimale des brevets : une brève illustration**

La figure 1 illustre l'effet d'un régime de brevets sur le bien-être de la société. La courbe $X(P)$ représente la demande industrielle. L'expression OC_0 désigne le coût unitaire, constant à 100 dollars dans notre exemple. Le prix du produit, en l'absence d'un brevet, est OP_0 , somme du coût marginal et du coût unitaire, de telle sorte que la production totale est égale à OX_0 , arbitrairement égal à 10 unités. Contre certains frais de R-D, un intervenant produit une innovation et obtient à son égard un brevet de durée T (20 ans dans notre exemple), qui en réduit le prix à OC_1 , c'est-à-dire